



SOMMAIRE

Présentation de l'exposition	p. 3
Repère chronologique	p. 4
De la tribu gauloise à la cité romaine	p. 6
Arrêt sur une œuvre : une dédicace, témoin de la romanisation	p. 8
La pratique de l'écriture	p. 10
L'épigraphie	p. 14
Arrêt sur une œuvre : lire un autel funéraire	p. 15
Arrêt sur une œuvre : lire une pièce de monnaie	p. 17
L'onomastique	p. 19
Mobilitésséquanes	p. 20
Informations pratiques	n 22

LES LETTRES SÉQUANES, Le territoire des Séquanes sous l'Empire romain

Les Séquanes sont le peuple gaulois installé sur le territoire couvrant une large part de l'actuelle Franche-Comté. Suite à la Guerre des Gaules, entre 58 et 50 av. J.-C, les Séquanes sont intégrés à l'Empire romain sous la forme d'une civitas - ou cité – un statut administratif que la Séquanie conservera jusqu'aux réformes de l'Empire par Dioclétien en 297.

Dans le cadre d'un vaste projet de recherche, ces trois siècles et demi d'histoire ont fait l'objet d'une relecture interdisciplinaire dans laquelle histoire, archéologie et épigraphie n'ont cessé de correspondre. Les résultats de cette étude vous sont aujourd'hui présentés au travers d'une exposition forte de près de 200 objets. Les archives du sol ont été mises au jour depuis près de quatre siècles et conservées dans les collections des musées francscomtois et étrangers, dévoilent le fonctionnement et les évolutions de la cité des Séquanes. Le déchiffrement des inscriptions donne ponctuellement les noms et/ou les activités d'habitants de la cité et nous accompagne cette lecture. La période ici considérée correspond à un temps long de transformations de la société séquane, adhérant à la romanité – qui se manifeste dans l'usage de l'écrit ou dans la monumentalisation des villes, tout en développant des spécificités locales.

Le parcours de l'exposition est chrono-thématique avec 5 sections :

- 1. Dimension territoriale et historique de la recherche
- 2. Les Séguanes, De la cité gauloise à la civitas romaine
- 3. Organisation politique et religieuse de la cité
- 4. De l'embellie flavienne au IIIe siècle
- 5. Le territoire séquane en question



Bataille d'Alésia, fin de la guerre des Gaules

44 avant J.-C.

Assassinat de César, reprise de la guerre civile à Rome

31 avant J.-C.

Bataille d'Actium, fin de la guerre civile et avènement d'Octave, qui prend le titre d'Auguste en 27 avant J.-C.

13 avant J.-C.

Fondation de l'Autel des Trois Gaules à Lyon, fonctionnement des ateliers monétaires de Lyon (Lugdunum) et Nîmes (Colonia Augusta Nemausus)





68 après J.-C.

Bataille de Vesontio opposant les troupes fidèles à Néron et celles de Vindex



Au cours du règne de Vespasien

Édification de l'amphithéâtre de Vesontio



80

Inauguration du Colisée de Rome



Vers 92

Rattachement de la Séquanie à la Germanie Supérieure sous Domitien

Vers 110

Construction et embellissement de la Domus du Collège Lumière à Besançon





Année des quatre empereurs **Julio-Claudiens Flaviens Antonins**

Repères chronologiques

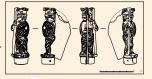


dification de la Porte Noire célébrant robablement les victoires militaires de farc-Aurèle et Lucius Verus en termanie et en Orient



Vers 207

Perte du couteau pliable (canif) sur le site des Passages Pasteur (Besançon)



212

Édit de Caracalla donnant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire

Vers 220

Création du sarcophage de Virginia et inhumation dans la nécropole de Saint-Ferjeux (Besançon)

TINIAE: MARIVSVITALISCONIVAX LEC ET MARIVS NICIDIANVS FIL Q: MATRI ELON CINQVOADFORIATAETHICCON DITASE E ET TRICINTAANNVIXITINCVLPATAMARITOOB SEQVIORARO: SOLO CONTENTA MARITO!

244

Jeux Séculaires pour les mille ans de la fondation de Rome sous Philippe l'Arabe

200

Sévères Anarchie militaire Tétrarchie

npire gauloi

Réformes de Dioclétien, modification de l'administration de l'Empire et apparition d'une nouvelle monnaie, le follis



297

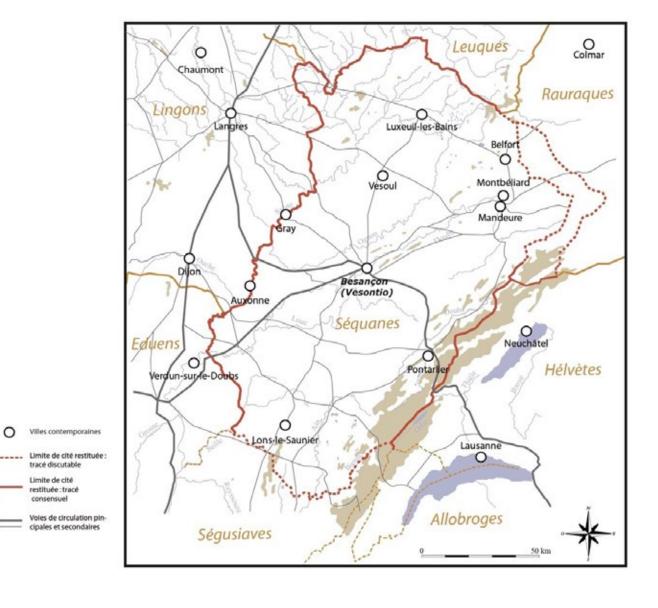
DELA « CITÉ » GAULOISE À LA CIVITAS ROMAINE

Les descriptions, comme celle de César dans la Guerre des Gaules, apportent une vision figée du territoire séquane. L'archéologie montre cependant des éléments d'évolution et révèle la romanisation comme un processus long d'apports mutuels entre cultures celtiques et romaines. À la suite de la conquête romaine, les Séguanes continuent d'exister comme une entité propre, sous la forme administrative nouvelle de civitas, conservant pour partie leurs structures politiques, économiques et sociales.

Le ler siècle av. J.-C. est sur le territoire des Séguanes, comme dans toute la Gaule, une période de mutations, tant économiques, sociales, politiques que territoriales probablement inabouties, notamment du fait de la conquête de la Gaule par César.

Avant même cette conquête, les réseaux de communications (fluviaux et terrestres) sont déjà existants, les habitats groupés dédiés aux productions agricoles et artisanales sont présents et se pérennisent avec l'Empire. Les grandes agglomérations proto-urbaines se développent comme l'oppidum gaulois de Besançon/Vesontio qui est ensuite confirmé comme chef-lieu de la civitas romaine. Les découvertes archéologiques montrent que les transformations se font sur le temps long: à partir du règne d'Auguste (27 av. J.-C.-14 ap. J.-C.) la nouvelle administration impériale s'appuie sur les élites locales préexistantes dans la gestion politique et religieuse de la civitas. C'est aussi à partir de la période augustéenne que l'écrit se généralise. Les modes de construction en pierre « à la romaine » se développent quant à eux à partir du milieu du ler siècle ap. J.-C. Lors des réformes territoriales d'Auguste, la Séquanie est rattachée à la province de Gaule

Belgique puis à celle de Germanie Supérieure sous le règne de Domitien (81-96).



Carte du territoire séquane au sein de l'Empire à la fin du IIe siècle après J.-C. Bretagne Londres Londinium Milan Mediolanu Tarragon Tarraco Bétique

Mauretanie Tingitane

Afrique Proconsulaire



Arrêt sur une œuvre : une dédicace, témoin de la romanisation

Dédicace des *duumvirs* du Lac d'Antre Calcaire

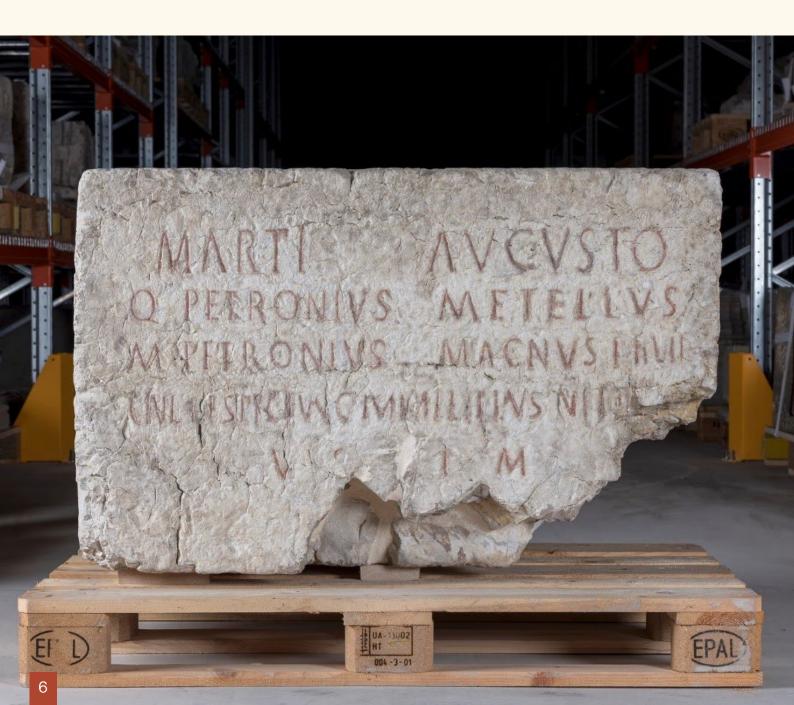
Découvert à Villards-d'Héria (Jura) ; Lac d'Antre, avant 1848

Fin du ler - Ile siècle

Musée des beaux-arts et d'archéologie; 848.3.1

MARTI AVGUSTO // Q(vintvs) PETRONIVS METELLVS // M(arcvs) PETRONIVS MAGNVS IIVIR(i) // C(aivs) IUL(ivs) RESPECTVS C(aivs) IUL(ivs) MILITIBVS NIIVI[...] // V(otvm) S(olvervnt) L(ibentes) M(erito)

« À Mars Auguste, Quintus Petronius Marcellus, Marcus Petronius Magnus duumvirs, Caius Julius Respectus, Caius Julius Metellus, sevirs (?), se sont acquittés de leur vœu de bon gré, comme il se doit »



Ce bloc quadrangulaire porte une inscription mentionnant des *duumvirs*, la plus haute fonction dans l'administration de la cité. Ces citoyens, au nombre de deux, assistés de deux *sevirs* (riches affranchis participant au culte impérial) formulent ici un vœu à Mars Auguste au nom de la cité. L'inscription fait écho à un don important qui a permis soit l'édification ou la rénovation d'un bâtiment soit l'érection d'une statue de culte monumentale; l'information n'est pas précisée.

Cette inscription témoigne de l'organisation politique de la *civitas Sequanorum* (la cité des Séquanes) mise en place dans le cadre de l'Empire romain (réformes successives d'Auguste, de Domitien...).La *civitas* est un territoire, habité par un peuple, et administré dans une ville (chef- lieu : *Vesontio*) par des magistrats désignés ou cooptés. La *civitas* s'organise autour d'une administration locale qui rend des comptes à Rome.

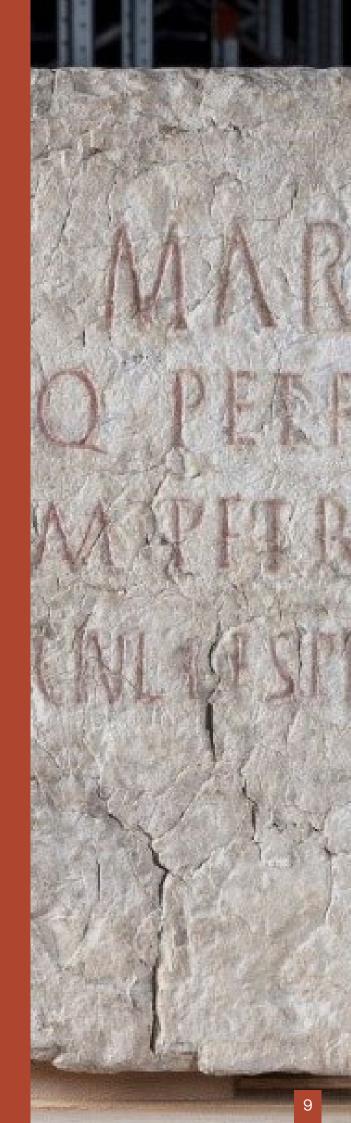
Le pouvoir exécutif est confié aux *dummvirs*. Ces deux magistrats sont élus pour un an par l'assemblée des décurions. Ce poste marque le sommet d'une carrière locale.

Leurs tria nomina montrent qu'ils sont citoyens romains, car c'est une obligation pour briguer les magistratures, et qu'ils jouent un rôle officiel personnel important. Les dummvirs sont chargés d'appliquer les décisions des décurions, de rendre la justice locale mais aussi de responsabilités religieuses.

Cette dédicace permet aussi d'aborder la religion. Elle indique que les divinités du Panthéon romain sont acceptées en Séquanie et qu'elles sont honorées dans des sanctuaires importants : le complexe cultuel de Villards d'Héria / Lac d'Antre est ainsi consacré à Mars et Bellone. Avec l'épithète *Augustus*, les Séquanes montrent leur attachement à l'empereur.

Pistes pédagogiques: Aborder la romanisation

- Organisation politique de la cité (rôle des duumvirs)
- Les tria nomina, marqueurs de citoyenneté
- La religion avec le Panthéon romain et le culte impérial



La pratique de l'écriture

Avec la romanisation du territoire, le latin devient la langue utilisée dans la vie quotidienne. Les Séquanes écrivent en latin sur une grande diversité de supports et témoignent de l'extension de la langue latine dans la société, même si l'alphabétisation demeure difficile à estimer.

Les inscriptions monumentales, destinées à durer « éternellement », sont gravées sur la pierre ou plus rarement sur le métal (alliage cuivreux). Il s'agit des inscriptions officielles ou honorifiques offertes à ou par des personnages importants de la cité. Sur les inscriptions funéraires (épitaphes) le nom du défunt est accompagné par des formules stéréotypées. Les inscriptions religieuses sont des ex-voto ou des dédicaces en remerciement d'une personne à l'égard de divinités à la suite d'un vœu exaucé.

L'écrit apparait aussi sur de nombreux objets de la vie quotidienne (vaisselles, outils, cachets d'oculiste...) qui portent parfois le nom du propriétaire. Les estampilles sur les céramiques précisent le nom du fabricant ou du propriétaire de l'atelier. Les inscriptions sur les amphores indiquent la nature, la qualité ou la quantité du contenu de ces emballages. Les légendes monétaires sont un outil de propagande. L'inscription de l'avers donne le nom et les titres de l'empereur représenté.

L'écriture en capitale concerne des textes à caractère public (officiel, honorifique, administratif, religieux, social) ou privé (votif, funéraire) mais toujours dans un contexte de prestige. La cursive apparait davantage sur des supports commerciaux ou privés.

Les instruments d'écriture varient en fonction des surfaces utilisées comme support.

Sur des tablettes en bois, légèrement évidés et enduites de cire, on se sert de stylet. Il se présente comme une petite tige avec une extrémité en pointe pour graver les lettres sur la cire et à l'autre extrémité une spatule pour effacer le texte ou corriger les erreurs. Les tablettes, doubles (dyptiques), triples (triptyques) ou multiples (polyptiques) se rabattent les unes sur les autres protégeant ainsi les textes.



Deux stylets et un encrier

Le calame est utilisé pour écrire à l'encre noire ou rouge sur différents supports. Il s'agit d'une plume métallique ou taillée dans du roseau à l'extrémité inférieure pointue et fendue.

Pour graver sur la pierre, la zone portant l'inscription, le champ épigraphique, est dégrossie par le tailleur à l'aided'unoutilàpercussionposée (commelagradine) et d'un percuteur. Le tracé d'ordonnancement des lettres consiste en deux lignes parallèles souvent encore visibles sur les inscriptions. La gravure des lettres est effectuée à l'aide d'un petit ciseau étroit (gravelet) et d'un percuteur. Les inscriptions sont parfois rehaussées de peinture rouge pour les mettre en évidence.





Dédicace de Tutillus. Lons le Saunier.

Cette plaque de bronze, à l'origine recouverte d'une fine feuille d'argent, porte une inscription qui renvoie au culte de *Cicolluis*, une divinité celtique de la cité des Lingons, souvent associée à Mars. Le donateur est probablement un notable lingon (son *cognomen* et celui de son père sont d'origine indigène), ayant accédé très tôt à la citoyenneté; il est prêtre du culte impérial, sans doute à Langres. La somme mentionnée de 48000 sesterces place ce don parmi les plus importants connus en Gaule.



Couteau votif de Suadurix Alliage cuivreux I^{er} siècle L. 15,4 cm ; l. 2,6 cm

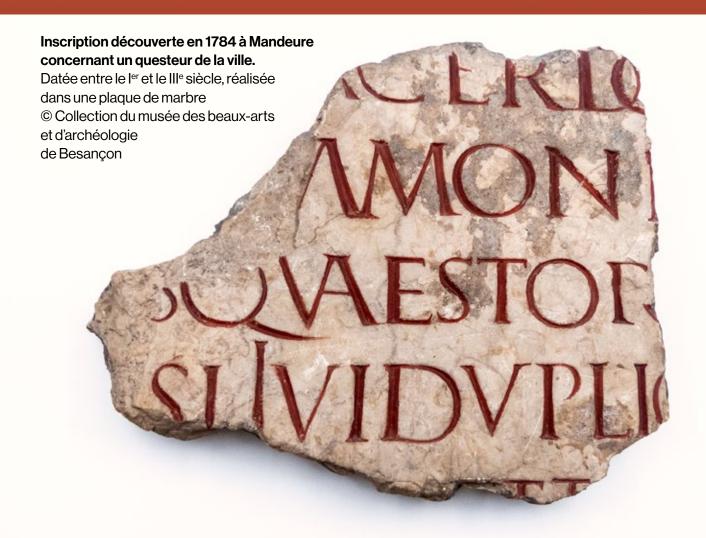


Inscriptions sur céramiques ler-IIe siècle, IIe-IIIe siècle.





Plaquette en alliage cuivreux portant une inscription, offerte par un certain *Marcus Mammaius*Scottus au dieu Mercure afin de le remercier d'avoir exaucé son vœu, trouvée dans le Doubs
à Besançon vers 1830
© Collection du musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon



L'épigraphie

Qu'est-ce que l'épigraphie?

Ce mot provient du grec : grapheîn (écrire) et epi (sur). En latin, on trouve le verbe inscribere et son substantif inscriptio et le nom titulus pour désigner une inscription. L'épigraphie est donc, comme l'indique la définition du dictionnaire Le Robert, « l'étude scientifique des inscriptions gravées ». Il s'agit d'une science auxiliaire de l'histoire qui traite des inscriptions généralement anciennes, gravées ou peintes, sur des supports différents et durables, mobiles ou pas.

L'épigraphie est étroitement liée à l'archéologie, la paléographie (étude formelle des caractères inscrits et de leur évolution), la papyrologie, la numismatique (légendes des monnaies).

Sur quels supports?

Les inscriptions peuvent être gravées ou peintes, sur de la pierre (monuments divers, stèles, bornes...), du métal (plaques, monnaies...), bois (tablettes), terre cuite (amphores, vaisselle, tuiles...), verre, os...

Que grave-t-on?

Des textes publics (lois, décrets, règlements, textes relatifs à l'armée, bornes, dédicaces religieuses, evergétisme...), des textes privés (des comptes, contrats, ex-voto, ordonnances...), des dédicaces (publiques ou privées mais lues publiquement) qui demeurent importantes pour comprendre le fonctionnement de la société romaine mais surtout des inscriptions funéraires (ou épitaphes) qui permettent également d'éclairer des faits historiques, des pratiques religieuses...

L'épigraphie est donc une source capitale pour l'archéologue, l'historien car elle permet de l'éclairer sur la politique, l'administration, l'économie, la religion, la culture, la société.

Comment lire une inscription?

La lecture peut s'avérer difficile: l'inscription peut parfois être abîmée ou lacunaire mais il faut aussi tenir compte de l'époque et du lieu car la graphie évolue au fil du temps et des régions. D'autre part, comme l'espace d'écriture est limité, en conséquence de nombreuses abréviations sont utilisées (Ex. VLSM, DM, M. ...). D'autre part on fusionne parfois deux ou trois graphèmes (ce que l'on appelle une ligature).





Il n'y a parfois pas de délimitation entre les mots abrégés et il est donc difficile de savoir à quoi correspond une lettre.

Il convient donc tout d'abord de passer par un travail de transcription puis de restituer ce qui est abrégé ou sous-entendu. On obtient alors un texte que l'on traduit, en prenant en compte la syntaxe.

Les travaux de recherches épigraphiques ont permis de répertorier les différentes abréviations employées (en fonction du type d'inscription), le vocabulaire et la syntaxe utilisés. Pour toute traduction, il convient donc de se référer à des manuels comme ceux de René Cagnat, de Jean-Marie Lassère ou Paul Corbier.

Pistes pédagogiques:

- Repérer les différents types de graphie
- Répertorier les différents supports d'écriture
- Distinguer les différents textes et leurs fonctions : funéraire, commerciale, honorifique...

Arrêt sur une œuvre : Lire un autel funéraire



D(iis) M(anibus) S(acrum) sous-entendu « locum » *Lieu consacré aux Dieux Mânes*

M(arco) Tituleio Victori A Marcus Tituleius Victor

Prae(fecto) Co(hortis) VI Préfet de la 6° cohorte Raeturum Des Rhètes Invocation aux dieux Mânes du défunt

Identité du personnage

Honneurs obtenus et mérites acquis

Le formulaire funéraire débute par une dédicace / invocation aux dieux Mânes, divinités collectives qui symbolisent les esprits des morts, célébrées lors de la fête des Parentalia (du 13 au 21 février). On peut trouver les formes suivantes : *Manibus* ou *Diis Manibus*, en toutes lettres ou abrégé D. M., au datif. A partir du II^e siècle, apparait la formule *Dis* ou *Diis Manibus sacrum* (sous-entendu *locum* ou *monumentum*), abrégée D.M.S. et que l'on peut traduite par lieu / monument consacré aux dieux Mânes.

Puis apparaît le nom du défunt soit au nominatif, s'il est sujet du verbe exprimé ou sous-entendu (*vixit / situs* est – abrégé parfois en H S E : *Hic Situs Est* : a vécu / repose), soit au génitif s'il est complément du nom Mânes, soit au datif, après la dédicace aux DM et c'est alors une dédicace au mort.

On peut également trouver une indication de l'âge, par la formule (qui vixit) annorum ou annos, abrégée par a, an ou ann, ainsi que l'identité des personnes qui ont fait élever le monument : la famille, des héritiers... et les liens de parenté ou raisons testamentaires qui ont amené à l'érection de la stèle.

La figuration en buste, représentant le/les défunt(s), est un signe de richesse, mais également une pratique culturelle. On en voit plus au nord (Luxeuil) qu'au sud (Besançon).



Stèle funéraire représentant le défunt à mi-corps. Calcaire. Besançon, nécropole de la Viotte

L'épitaphe donne donc des informations importantes qui peuvent permettre de comprendre un fait historique. L'armée romaine installée, près des frontières de l'empire, comprend des légions mais aussi des unités d'auxiliaires, comme celle sous le commandement de Marcus Tituleius Victor. Elles sont constituées de pérégrins, des hommes libres et non citoyens romains : Marcus Tituleius Victor dirige ainsi une unité constituée de Rhètes (Suisse actuelle). Il est sans doute mort à la bataille de Vesontio au mois de mai de l'année 68. Cette bataille a opposé les troupes de l'usurpateur Vindex, proclamé empereur par ses troupes, à celles du Rhin, restées loyales à l'empereur Néron, empereur légitime reconnu par le Sénat.

Pistes pédagogiques:

- La religion romaine (les divinités et les pratiques funéraires)
- L'organisation de l'armée romaine (les officiers, les différentes unités, l'appel aux peuples conquis avec les unités d'auxiliaires, les honneurs rendus aux soldats)

Marcus Tituleius Victor est un citoyen romain car il porte les tria nomina (trois noms)

Ce citoyen est un préfet de cohorte : ce poste marque le début de la carrière militaire des officiers équestres



Une cohorte est une unité de 500 soldats

6e cohorte

Il s'agit du nom du peuple au sein duquel cette unité d'auxiliaires a été créée : les Rhètes sont originaires de Rhétie (Suisse actuelle)

Arrêt sur une œuvre : Lire une pièce de monnaie

Aureus datant du ler siècle après J.-C., frappé dans l'atelier de Lyon, appartenant au trésor de fondation retrouvé lors des fouilles du parking de la Mairie de Besançon.

L'AVERS ou le DROIT de la pièce : figure le buste (tête et cou) de l'empereur Auguste, de profil et tourné vers la droite. Il porte une couronne de laurier, issue du cérémonial du triomphe. L'ensemble est accompagné d'inscriptions :

DIVIF(ilius) PATER PATRIAE: Fils du Divin (= Jules César), Père de la Patrie

Il s'agit de sa titulature. Il se revendique descendant de Jules César, qualifié de divin, ce qui lui confère également, un statut « divin ».

Enfin, il est « Père de la Patrie », ancien titre républicain, assez rare sur les monnaies.



CAESAR AUGUSTUS : César Auguste

Il s'agit de la dénomination officielle de l'empereur

LE REVERS de la pièce : figurent deux personnages en toge posant leurs mains sur deux boucliers et à l'arrière, deux lances et deux objets cultuels. L'ensemble est entouré d'inscriptions.

PRINC(ipes) IUVENT(utis)
Princes de la Jeunesse

C'est ainsi qu'étaient surnommés Caius et Lucius



C(aius) L(ucius) CAESARES

Il s'agit des noms des deux personnages en toge, Caius et Lucius qui sont les petits-fils d'Auguste, héritiers annoncés. Appelés aussi « principes juventutis », Caius (né en -20, mort en +4) et Lucius (né en -17, mort en +2) sont les petits-fils d'Auguste et héritiers annoncés, comme l'indique l'inscription Agusti Filii Consules. Le revers de la pièce les montre entourés de symboles forts : ils ont tous deux une lance (haste) et un bouclier, armes d'honneur dont les sénateurs leur ont fait hommage. Cet équipement martial peut rappeler les nombreuses victoires remportées par Auguste ainsi qu'une continuité dans la suprématie militaire. Néanmoins, il est à noter qu'ils sont tous deux en toge (symbole de citoyenneté romaine) et qu'ils posent chacun une main sur leur bouclier respectif, ce qui les place dans une position pacifique, autre promesse augustéenne.

On rappelle également leurs fonctions pontificales (par le simpulum, sorte de louche utilisée pour puiser le vin des libations dans les sacrifices) et augurales (par le lituus ou bâton augural, insigne lié à la fonction des augures). Caius serait à gauche et Lucius à droite.

Par cette image, Auguste réaffirme sa volonté de faire de l'empire romain, une puissance militaire mais de montrer aussi qu'il est avant tout garant de la paix, comme le seront ses héritiers.

Le trésor comporte un autre aureus toujours à l'effigie d'Auguste au droit et Caius, au revers, galopant, avec, derrière lui, une aigle (aquila) entre deux enseignes. Le jeune homme est présenté dans une position dynamique, avec des symboles militaires, ce qui semble vouloir confirmer la volonté d'Auguste d'en faire un Prince héritier.

Pistes pédagogiques:

- La monnaie comme outil de propagande : la titulature permet de comprendre l'origine du pouvoir, la succession impériale (les héritiers), les pouvoirs de l'empereur
- La religion et l'État : les objets cultuels, les fonctions religieuses de l'empereur



L'onomastique

L'onomastique est l'étude des noms propres. Les noms romains sont à la fois un marqueur social et une façon de désigner l'individu. Ils témoignent des progrès de la romanisation mais aussi de la structure de la société, notamment la différence entre citoyens et non citoyens.

Les citoyens romains sont identifiables avec les *tria nomina* (trois noms): prénom (praenomen), nom (nomen ou gentilicium = nom de la gens, la famille au sens large) et un surnom (cognomen). Le prénom et le gentilice sont transmis de père en fils. Le surnom est au départ personnel (particularité physique, morale ou autre) mais il devient ensuite héréditaire.

En Séquanie, une vingtaine de cas de citoyens romains sont recensés.

Les épouses et les filles portent seulement les duo nomina, composées du prénom et du nom.

Les pérégrins (individus nés libres mais non citoyens) n'ont qu'un seul nom, latinisé ou indigène, éventuellement suivi de celui de son père (patronyme). Quand ils obtiennent la citoyenneté, ils transforment ce nom en surnom qu'ils font précéder des prénoms et noms de ceux auxquels ils doivent cette promotion.

Pistes pédagogiques:

- Distinguer les différents statuts sociaux (le citoyen, le pérégrin, l'esclave, l'affranchi) grâce à l'épigraphie
- La romanisation avec les tria nomina et les dédicaces votives



Autel de Veranius

Sur cette inscription, *Caius Iulus Veranius* porte les *tria nomina* du citoyen romain. Elle témoigne d'un changement de statut social. Le nom est composé du *praenomen* et du *nomen de Caius Iulius*, nom de celui qui a affranchi *Veranius* ou l'un de ses ancêtres, peut-être César ou les empereurs Auguste ou Caligula.



Ex-voto de Saturninus

Cette dédicace votive a été offerte par Saturninus, fils de Vegetius. Ce sont des pérégrins car ils ne portent qu'un seul nom. Ces noms sont d'origine latine et non gauloise, ce qui témoigne d'une forme de romanisation renforcée par l'utilisation du mot filius et de la formule VSLM, caractéristiques des ex-voto romains: Votum Solvit Libens Merito (« s'est acquitté de son vœu, de bon gré, comme il se doit »).

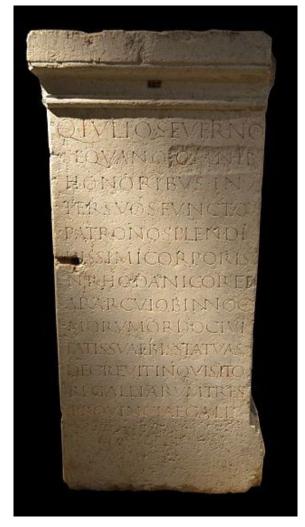
Mobilités séquanes

La Séquanie est une cité de passages, située à proximité d'axes terrestres importants, notamment celui reliant Lyon à la frontière du Rhin mais aussi fluviaux. L'établissement du réseau routier nécessite, pour franchir les cours d'eau, la construction de ponts comme celui de Pontoux. La navigation sur les fleuves est contrôlée par la puissante corporation des nautes du Rhône et de la Saône, comme en témoigne la stèle du séquane *Quintus lulius Severinus* découverte à Lyon « patron de la splendissime corporation des bateliers du Rhône et de la Saône ».

« A Quintus Iulius Severinus, séquane, promu dans sa cité à tous les honneurs, patron de la splendissime corporation des bateliers du Rhône et de la Saône, honoré deux fois de statues en témoignage de son intégrité par le Conseil des décurions de sa cité, inquisitor des Gaules, les trois provinces de Gaule ont élevé cette statue. » (Traduction Allmer et Dissard)

Soldats, marchands et pèlerins (sanctuaires de Mandeure, Luxeuil-les-Bains ou Villards d'Héria) sont ainsi passés par la Séquanie. Des étrangers se sont également installés dans la cité comme *Geminia Titula* (originaire d'Orange).

Certains séquanes ont aussi quitté la région pour Lyon (marchands, artisans ou notables) ou la Germanie supérieure (soldats) comme en témoignent des épitaphes, des dédicaces religieuses ou des inscriptions honorifiques.



Piédestal de statue, musée gallo-romain de Fourvière (Lyon)

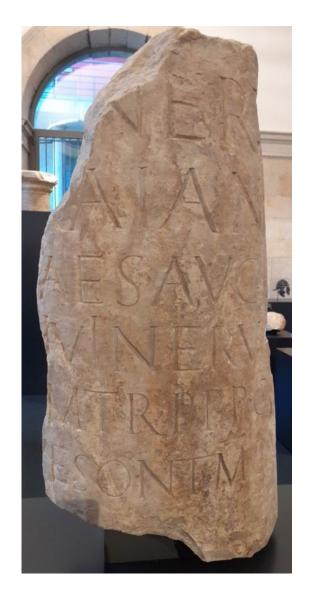
Les voies romaines sont ponctuées de bornes, de taille imposante (2 à 4 m de hauteur), indiquant la distance qui sépare la borne du centre de la cité (la capitale). Elles marquaient les voies à chaque mille (environ 1485 m). Ces bornes sont composées d'une base quadrangulaire enfouie dans le sol et d'un fût cylindrique. Celle du musée, découverte au nord du village de Mathay en 1896, date du règne de l'empereur Trajan (de 98 à 117 ap. J.-C.). L'inscription mentionne la distance à parcourir pour atteindre Vesontio (48 000 pas, environ 70 kilomètres) mais aussi la titulature impériale pour rendre hommage à l'empereur régnant :

(IMP) NERV (AE)
(T)RAIANO
(C)AES[ari] AVG[vsto] G(ER) [manico]
(D)IVI NERVA(E F) [ilio] (P)[ontifex] M[aximvs]
TR[ibvnicia] P[otestate] P[ater] P[atriae] CO[n]S[vI]
I(I) (A)VESONT[io] M[ille] P[assvvm] XXX(XVII)

À l'empereur Nerva
Trajan
César, Auguste, vainqueur des Germains
Fils du divin Nerva
Pontife Suprême, revêtu de la puissance
tribunicienne,
Père de la Patrie, consul pour la deuxième fois
(Borne) éloignée de Vesontio de 48 000 pas

Pistes pédagogiques:

- La borne milliaire : se déplacer dans l'Antiquité (réseaux et modes de transports) / outil de propagande avec la titulature impériale
- Travailler dans l'Antiquité : commerçants et artisans avec les inscriptions funéraires, les échanges commerciaux avec les estampilles sur les céramiques et les amphores





Une borne milliaire (début du II^e siècle ap. J-C., calcaire)

Informations pratiques

PREPARER VOTRE VISITE

Réservation indispensable pour toute visite (libre, guidée, atelier).

Formulaire de pré-réservation à retourner par mail à : reservationsmusees@besancon.fr

En cas d'annulation, merci de nous en informer au moins 48h avant.

Le jour de votre venue, merci de vous munir de jetons de caddies ou de pièces de 1€ pour l'utilisation des casiers de vestiaire (2 casiers par classe hors cartables).

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Réservations : 03 81 87 80 49 / reservationsmusees@besancon.fr

Chargée de médiation culturelle Jeunes publics et scolaires Karine Menegaux-Doré: karine.menegaux-dore@besancon.fr

Médiateurs culturels:

Amélie Bernaud, Sarah Blouin, Elodie Bouiller, Alexandre Cailler, Violette Caria, Douniazade Coobar, Mélissa Franchini, Abigaïl Frantz, Sébastien Laporte, Fanny Michon, Pascale Picart, Clémence Renaud, Lucie Tellier-François.

Enseignants chargés de mission DRAEAC (Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle) :

Valérie Bondenet, Lettres Classiques: valerie.bondenet@ac-besancon.fr
Benjamin Perrier, Histoire-Géographie: benjamin.perrier@ac-besancon.fr
Stéphane Verjux, Physique-chimie: stephane.verjux@ac-besancon.fr

TARIFS

Enseignants en préparation de visite : gratuit.

Visites libres (tous groupes scolaires) : gratuit.

Visites guidées & ateliers (maternelles) : gratuit.

Visites guidées & ateliers (hors maternelles) : 2,10 € par élève, gratuit pour les accompagnateurs.

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil des groupes à partir de 9h toute l'année en semaine.

Horaires tout public:

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi:

- En saison basse (du 2 novembre au 31 mars hors vacances scolaires) : 14h-18h
- En saison haute (du 1er avril au 30 octobre, et pendant les vacances scolaires de la zone A) : 10h-12h3014h-18h Samedi, dimanche toute l'année :

10h-18h sans interruption

Fermeture hebdomadaire le mardi Fermeture annuelle les 1er janvier, 1er mai, 1^{er} novembre, 25 décembre.





Liberté Égalité Fraternité





Liberté Égalité Fraternité

Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle



Exposition réalisée dans le cadre du projet I-Site BFC Sequania identité territoriale et dynamiques patrimoniales (Sequania ID) codirigé par Sabine Lefebvre, Professeur d'histoire romaine, Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS et Bassir Amiri, Maître de Conférences, HDR d'histoire ancienne, Université de Franche-Comté, EA 4011 ISTA.



























